

BULLETIN MENSUEL

— PUBLIÉ PAR LA —

Chambre de Commerce Française

DE MONTRÉAL

SOMMAIRE :

Scéance spéciale du 30 Août. — Revue commerciale. — Echanges Franco-Canadiens. — Chronique financière. — Cours des valeurs. — Transports et Navigation. — Lettre d'Ottawa. — Commerce comparé : France-Canada, Allemagne-Canada. — La récolte du blé dans le Manitoba. — La culture des fruits dans Québec et Ontario. — Tarif postal. — L'importation en France du bétail canadien. — Chevalier de la Légion d'Honneur: M. Honoré Gervais. — Le Canada agricole. — La Province de Québec. — Aviateurs Français. — Nouvelles et informations.

AVIS

Les membres et correspondants de la Chambre de Commerce Française de Montréal sont priés de prendre note que M. L. Heymann n'occupe plus la position de secrétaire-archiviste de la Chambre, et qu'il a été remplacé par M. S. Durantel.

Séance spéciale du 30 août 1909

A l'occasion du passage à Montréal de M. Auguste Isaac, Président de la Chambre de Commerce de Lyon, les membres de la Chambre de Commerce française de Montréal ont été convoqués et se sont réunis le lundi 30 août, à 11 heures du matin, dans les bureaux de la Chambre de Commerce.

Etaient présents : Messieurs J. de Loynes, Consul Général de France ; C. R. des Isles, membre d'honneur ; M. Chevalier, président ; J. R. Genin, vice-président ; J. Balcer, agent consulaire ; H. Jonas, Léon Fréchon, B. Pasquin, P. de la Casinière, C. Galibert, Dr Schmitt, G. Husson, A. Goblet, E. Bernard, J. Suzanne, Dorlia, Dulioux, Rampon.

La séance étant ouverte, M. Chevâfier, président, souhaite la bienvenue à M. Isaac en ces termes :

Monsieur le Président : —

En voulant bien consacrer à notre Chambre quelques instants de votre séjour à Montréal, vous nous don-

nez une vive satisfaction. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de saluer à son passage un des représentants les plus distingués de ce commerce Lyonnais dont nous admirons tous l'activité, les ressources et l'esprit d'entreprise.

Bien que les intérêts des maisons Lyonnaises au Canada aient déjà quelque importance, ce n'est que rarement que notre Chambre est appelée à mettre ses services à leur disposition. Nous ne saurions nous en plaindre, puisque nous y trouvons la preuve du discernement et de la prudence avec laquelle leurs affaires sont conduites.

Nous aurons, sans doute, plus tard l'occasion de lui être utile.

Il en est du commerce de Lyon comme des autres commerces français, il ne pourra que progresser proportionnellement au remarquable développement du Canada et suivre la marche suivie par le Commerce franco-américain. Il est donc à prévoir que dans un avenir prochain nos services seront fréquemment requis.

C'est pour cette raison que nous nous félicitons de votre visite et que nous désirons que vous en retiriez l'impression que les intérêts français ne sauraient trouver au Canada de guide plus sûr, plus dévoué et plus désintéressé que celui que lui procure le groupe de commerçants, d'industriels et d'hommes d'affaires français résidant au Canada que vous voyez réunis autour de vous aujourd'hui.

C'est dans la période des difficultés que l'on juge de la valeur de ses amis.

"A friend in need is a friend indeed", disent les Anglais; or, cet ami dévoué nous l'avons été souvent dans le passé, nous le serons encore davantage dans l'avenir.

L'accueil sympathique que vous avez reçu au Canada nous fait espérer que la bonne volonté des organisations commerciales canadiennes est à l'unisson de la nôtre, et que nous verrons bientôt, grâce à la nouvelle convention franco-canadienne, grâce aussi à l'espoir dont nous chérissons la réalisation, de voir le pavillon français servir de trait d'union entre les ports français et les ports canadiens, le volume de nos échanges augmenter dans de vastes proportions.

Nous vous souhaitons à vous et à Madame Isaac, qui a eu le courage d'entreprendre ce long voyage pour vous accompagner, un heureux retour au milieu des vôtres, et nous espérons que votre passage à Montréal et au Canada aura pour les relations franco-canadiennes les plus heureux résultats.

M. Isaac remercia d'abord M. le Président et les membres de la Chambre du sympathique accueil qu'il recevait d'eux, puis, dans une charmante allocution, pleine d'intérêt pour ses auditeurs et souvent interrompue par leurs applaudissements, parla de Lyon, du Canada, et des impressions de son voyage.

La grande cité lyonnaise, dit-il, par sa situation géographique ne semblait pas destinée à faire d'importants échanges commerciaux avec les pays d'outre-mer, et cependant, cette ville industrielle a toujours cherché à augmenter l'importance de ses exportations dans l'Amérique du Nord. Les soieries, sa principale production, étant un objet de luxe, il était tout naturel qu'elle en trouvât le placement dans un pays riche et amateur de luxe tel que les États-Unis. Des États-Unis au Canada il n'y a qu'une frontière à franchir et le Canada n'est pas ignoré des Lyonnais.

M. Isaac prédit au Canada de grandioses destinées, il estime que la seconde moitié du vingtième siècle sera plus particulièrement favorable au développement de ses richesses et à son accroissement dans la grande famille des nations mondiales et il prédit une augmentation considérable dans ses importations d'articles de luxe.

Abordant la question du traité de commerce franco-canadien, M. Isaac explique comment les intérêts de la population agricole essentiellement protectionniste se sont trouvés en conflit avec ceux des grandes industries naturellement libre-échangistes. A Lyon, nous dit-il, sur 24 membres composant la Chambre de Commerce, 22 sont résolument libre-échangistes. Il croit, toutefois, que ce

traité, tel qu'actuellement accepté par les Chambres françaises, est de nature à donner satisfaction à tout le monde, en ce sens qu'il favorise de nombreux industriels sans sacrifier la classe agricole.

Notre hôte distingué exprima ensuite le vœu qu'une ligne de navigation interocéanique, faisant un service direct entre la France et le Canada, soit bientôt créée afin que les marchandises françaises expédiées au Canada soient transportées sur des navires français. S'appuyant sur les amicales relations qu'il entretient avec la Compagnie Générale Transatlantique et M. le Président de la Chambre de Commerce du Havre, M. Isaac promet de faire tous ses efforts pour arriver à la réalisation de ce souhait exprimé par tous les commerçants français établis au Canada.

Mais il insista plus particulièrement sur la création d'un service de colis postaux rapide et bon marché entre les deux pays, destiné à rendre d'immenses services aux exportateurs français de marchandises légères et peu volumineuses: soies, rubans, etc. A Lyon, nous dit-il, sur 250,000,000 de francs de marchandises exportées 70,000,000 sont expédiées au moyen de colis postaux.

M. Isaac, parlant des impressions qu'il a recueillies au cours de son voyage au Canada, se déclare enchanté à tous égards d'avoir pris contact avec un pays qu'il croit appelé à de hautes destinées au point de vue commercial. Il félicite la Chambre de Commerce française de ses efforts persévérants, inlassables pour amener les négociants français à s'y créer des débouchés et fait une délicate allusion à la récompense tout récemment accordée à notre président par le Gouvernement français qui lui accordait la croix de chevalier de la Légion d'Honneur.

Les services rendus à la mère patrie par les Chambres de Commerce françaises établies à l'étranger sont grandement appréciés en France, dit M. Isaac, et les Chambres de Commerce françaises apprécient hautement les mérites de ces précieux auxiliaires.

En novembre prochain, les présidents des Chambres de Commerce françaises auront leur réunion annuelle à Paris, M. Isaac y assistera et signalera à ses collègues l'importance et le dévouement aux intérêts français de la Chambre de Commerce française de Montréal.

Enfin, pour terminer, M. Isaac réitéra à notre Chambre l'assurance de sa sympathie et mit à notre disposition la Chambre de Commerce de Lyon pour tous les renseignements dont nous pourrions avoir besoin concernant la région lyonnaise.

Après de chaleureux applaudissements la séance fut levée vers midi.

REVUE COMMERCIALE

Le commerce du Canada continue à augmenter, et au taux actuel atteindra bientôt le point élevé d'il y a deux ans.

Le commerce total du Dominion durant les quatre premiers mois de l'exercice financier en cours, c'est-à-dire jusqu'à la fin de juillet, a été de \$191,919,304. De ce montant \$111,791,843 représentent des marchandises entrées pour consommation, soit un gain de \$22,377,301. Des marchandises sujettes aux droits de douane ont été entrées au montant de \$66,028,887, soit un gain de \$13,810,834, et des marchandises exemptes de droits ont été entrées pour une valeur de \$45,762,945, soit un gain de \$8,566,467.

Les droits perçus se sont montés à \$17,855,948, soit une augmentation de \$3,633,440. Les exportations de produits domestiques ont été au montant de \$73,398,595, soit un gain de \$6,193,585. Il y a eu durant les quatre mois une diminution de deux cent mille dollars dans l'exportation des produits minéraux. Il y avait eu avant juillet un gain sur cet item, mais probablement à cause de la grève de Sydney, le mois de juillet a vu une diminution de un million et un quart de dollars dans l'exportation de produits minéraux. Durant les quatorze mois, il y a eu une diminution de près de trois quarts de million dans les exportations de poisson, un gain d'un million et demi dans le bois, une augmentation d'un million et demi dans les animaux et leurs produits, un gain de plus de trois millions dans les produits agricoles, et un gain d'un million dans les produits des fabriques canadiennes.

Pour le seul mois de juillet, le commerce du Canada a accusé un total de cinquante-six millions et quart, soit une amélioration de sept millions et demi. Il y a eu durant ce mois un gain de neuf millions et demi dans les exportations et une augmentation de sept millions et demi dans les articles entrés pour consommation dans le pays.

On remarque plus ou moins de tranquillité dans toutes les lignes de commerce à Montréal. A cause des vacances un grand nombre de voyageurs de commerce ont abandonné leur course, et le commerce de détail est calme. Il y a encore, cependant, quelques demandes de marchandises d'été pour assortiment, par suite de la continuation des chaleurs. Les cultivateurs sont généralement occupés à leurs récoltes et comme résultat les achats à la ville sont rares. La plupart des récoltes ont bien tourné dans le district de Montréal, et les nouvelles que l'on reçoit d'autres parties du Canada, sont toujours d'une nature très encourageante et promettent beaucoup pour le commerce d'automne. Les industries locales sont toujours très actives. Le commerce maritime est actif et les expéditions de grains sont considérables.

Il y a aussi un bon mouvement de produits de laiterie. Les expéditions de fromage sont beaucoup plus considérables que l'année dernière à pareille date.

Le marché est plus ferme avec tendance à la hausse.

Les exportations pour la semaine finissant le 14 août ont été les suivantes :

1909 — 68,135 boîtes.

1908 — 60,056 boîtes.

1907 — 72,379 boîtes.

Du 1er mai au 14 août, elles ont été :

1909 — 851,128 boîtes.

1908 — 820,665 boîtes.

1907 — 954,914 boîtes.

Beurre français. — La réduction annoncée a eu pour effet de stimuler les affaires, et les ordres sont si nombreux que nous pensons qu'il sera nécessaire d'élever le prix de quelques sortes.

Conserves. — Demande bonne pour le saumon, très bonne pour les harengs canadiens et simplement passable pour les sardines.

Bonne demande pour noix, raisins de Corinthe et de Valence, les noix écalées de Bordeaux surtout.

Les raisins de Corinthe nettoyés en paquets de 1 livre sont à prix en hausse.

Dans les nouveautés, la ganterie, le commerce est bon. Les commandes pour la saison d'hiver arrivent.

Peaux vertes. — La demande est très bonne et les prix sont sans changement.

Les commerçants de Montréal paient aux bouchers : Bœuf de la ville No 1, 14c.; No 2, 13c.; No 3, 12c.

Au rapport des manufacturiers de chaussures, les affaires sont bonnes. On remarque qu'il règne dans cette industrie une activité peu coutumière. D'autre part, on commence avec animation la préparation des échantillons. Nul doute que la prochaine saison sera excellente.

Les droits de douane perçus dans le port de Montréal, pour le mois écoulé, donnent une augmentation considérable sur le revenus du mois correspondant de l'an dernier. Les droits perçus sur l'importation s'élèvent à \$1,345,742, contre \$280,664, du mois de juillet 1908. La moyenne de perception quotidienne pendant les 26 jours d'affaires a été de \$51,759. Une dépêche d'Ottawa, mentionne le fait que l'augmentation des impôts sur le revenu s'est maintenue pendant tout le mois de juillet.

Pendant ce dernier mois, la perception a donné \$4,913,000, contre \$3,732,000 en juillet 1908. Le total pour les quatre derniers mois de l'année fiscale a donné \$18,003,000, soit une augmentation totale de \$3,544,000 sur la période correspondante de l'année 1908.

AVIS AUX MEMBRES

PRIX COURANTS.

Nous recevons souvent à la Chambre des demandes de tarifs de prix courants sur tel ou tel article. Nous aimerions à faire profiter tous nos membres de ces demandes d'informations. C'est pourquoi nous serions heureux de recevoir tous les tarifs et prix courants concernant leurs établissements que nos membres actifs et adhérents voudront bien nous adresser.

Echanges Franco-Canadiens

Au cours du mois de mai 1909, les importations d'articles français au Canada ont atteint une valeur totale de \$645,448 (chiffre extrait des Monthly Reports of the Department of Trade and Commerce of Canada).

L'exportation vers la France des produits canadiens représente pendant la même période, une valeur de \$137,545.

Les principaux articles sur lesquels ont porté ces échanges sont les suivants :

	D'origine française		De toute provenance	
	Mai 1908	Mai 1909	Mai 1908	Mai 1909
Automobiles		\$9,085	\$73,126	190,365
Peignes	2,479	3,710	8,518	15,968
Broderies de coton, blanche ou crème.	1,249	325	34,369	50,702
Tissus de coton imprimés, teints ou colorés	1,215	2,446	150,013	381,375
Dentelle de coton blanche ou crème.	3,908	2,045	42,599	59,676
Rideaux	86	1,255	25,950	33,834
Articles de fantaisie, tresses, bracelets, glands, cordes, etc	2,182	2,338	18,942	22,822
Dentelles de fantaisie, cols en dentelle, etc	5,812	4,577	33,084	48,026
Articles de fantaisie	9,952	8,877	70,671	90,431
Fruits secs et noix	24,076	26,834	93,791	137,141
Fourrures	13,958	5,772	163,387	260,946
Glaces non biseautées	141	5,648	50,226	57,507
Gants	4,296	23,002	62,789	66,569
Bijouterie	4,803	5,048	51,559	71,359
Chapeaux, bonnets et formes pour chapeaux	1,580	3,060	147,868	120,219
Balais — Brosses	2,951	3,847	15,688	21,203
Peaux autres que des fourrures	18,881	43,164	305,686	322,617
Peaux de veaux, mouton, etc. tannées ou corroyées, cirées ou vernies.	2,363	1,935	27,304	21,130
Eaux minérales	8,089	2,542	7,670	22,426
Huile d'olive	5,455	6,015	6,101	5,239
Instruments d'optique, de précision de photographie	632	4,397	64,912	67,943
Parfumerie, pommade	6,714	15,202	17,118	18,192
Pierres précieuses et imitations	34,268	17,202	78,707	202,761
Rubans	10,205	18,329	63,602	64,980
Vêtements de soie	387	801	17,028	17,615
Soieries	40,278	59,570	144,423	192,498
Velours et peluche	976	8,096	7,388	11,548
Savon	7,812	9,446	55,379	42,745
Eaux-de-vie	45,948	48,494	1,291	48,505
Rhum	1,357	1,336	3,829	4,817
Autres spiritueux	6,675	7,816	4,995	4,956
Vins non mousseux	10,234	11,130	23,251	23,996
Vins mousseux	19,611	34,711	714	2,454
Tabac, pipes, etc	7,401	5,786	46,260	36,797
Montres	1,330	2,119	601,872	72,735
Meubles	512	63	52,676	78,940
Vêtements confectionnés en laine ou mélangés de laine	395	313	64,256	78,841
Manteaux pardessus, et tweeds	7,984	8,809	209,150	305,196
Tissus composés en tout ou en partie de laine	40,598	54,682	171,551	329,095
Effets et vêtements de dessous tricotés	537	406	23,455	24,623
Chaussettes et bas de laine, de poil, d'alpaca, etc	1,195	47	43,315	58,209
Laine brute	4,183	2,304	56,316	63,994
Laine filée	49		107,669	87,156
Laines et lainages autres, non dénommés	12,717	3,735	61,448	75,832

EXPORTATIONS CANADIENNES

	En France		En tous pays	
	Mai 1908	Mai 1909	Mai 1908	Mai 1909
Haricots	\$	\$	\$51,302	\$16,816
Homards en boîtes		5,481	26,111	115,216
Machines agricoles	142,495	88,140	266,341	906,266
Planches, Pin, etc			269,554	338,274

* * *

Au cours du mois de juin 1909 le Canada a exporté en France pour \$86,729 de produits et marchandises. Pendant les mois d'avril, mai et juin 1909 ces exportations canadiennes en France se sont élevées à \$408,465.

Les importations de France au Canada pendant le mois de juin 1909 se sont élevées à \$756,144. Pour les mois d'avril, mai et juin 1909, ces mêmes importations ont donné le chiffre de \$2,054,818.

CHRONIQUE FINANCIERE

Le marché financier, comme il est naturel en cette saison de vacance, est peu actif, et bien que l'on annonce une reprise prochaine, il ne faudrait pas accorder trop de créance aux prophéties intéressées de hausse qui circulent en ce moment.

Les actions du charbonnage ont quelque peu subi le contre-coup des agitations ouvrières dans les centres miniers. Cependant, comme la grève a piteusement échoué et que l'extraction augmente chaque jour, la situation est bonne.

La question de l'avantage que la réduction de 22 cents dans le tarif des Etats-Unis pourrait assurer à la Dominion Coal est intéressante. Cependant, si les Etats-Unis décident en mars que le Canada ne donne pas d'avantages suffisants aux Etats-Unis, alors l'augmentation de taxe de 25 % *ad valorem* qui sera déclarée devra entraver l'exportation aux Etats-Unis. Mais la question du commerce du charbon entre les Etats-Unis et le Canada est si complexe que des ménagements de part et d'autre sont fort probables.

La Laurentide Paper Co. a convoqué une assemblée d'actionnaires pour le 7 septembre, pour autoriser une émission de \$1,000,000 d'actions.

Le Pacifique Canadien, le Détroit et le Power restent fermes et assez demandés. Le Détroit laissant entrevoir une reprise du dividende.

Les recettes des Tramways de Montréal se sont divisées comme suit la semaine dernière :

Dimanche	9,519.80 x
Lundi	10,089.80
Mardi	11,736.87
Mercredi	9,621.59
Jeudi	11,855.85
Vendredi	10,899.31
Samedi	12,740.48

Les recettes du Toronto Ry., pendant la semaine qui vient de finir, ont été de \$72,251, soit une augmentation de \$6,023.

Les achats de valeurs minières doivent toujours être faits avec la plus grande circonspection.

Les valeurs favorites de Cobalt, le La Rose notamment, se sont montrées assez actives en ces derniers temps.

COMPENSATIONS DES BANQUES

	1909 5 Août	1909 29 juillet	1908 6 Août
Montréal.....	\$32,903,036	\$34,291,767	\$26,465,714
Toronto.....	23,452,160	25,154,596	19,897,438
Winnipeg.....	11,217,865	10,149,576	9,718,753
Halifax.....	2,211,136	1,710,863	1,865,339
Hamilton.....	1,616,973	11,588,026	1,250,324
Vancouver.....	5,016,427	5,419,512	3,551,026
St-Jean.....	1,508,178	1,393,871	1,620,136
Victoria.....	1,170,403	1,315,725	911,504
London.....	1,169,812	1,001,187	1,093,503
Québec.....	2,722,973	2,453,798	2,158,000
Ottawa.....	2,700,329	3,106,885	2,546,560
Edmonton.....	1,172,227	739,048	791,997
Calgary.....	1,931,847	1,754,731	1,198,708

Cours des principales valeurs Canadiennes

BANQUES	Clôture	Div.	Ren- de- ment
Commerce.....	184	8	4.35
Dominion.....	240	12	5.00
East Townships.....	163	8	4.90
Hochelaga.....	145	8	5.56
Montréal.....	254	10	3.94
Molsons.....	204	10	4.90
Marchands.....	170	8	4.71
Nouveau-Brunswick.....	274	12	4.38
Nouvelle-Ecosse.....	280	12	4.29
Ottawa.....	210	10	4.76
Québec.....	124	7	5.65
Royal.....	228	10	4.39
Toronto.....	220	10	4.55
Union.....	135	7	5.19

VALEURS INDUSTRIELLES

	Clôture	Div.	Ren- de- ment
Bell Telephone.....	146	8	5.48
Canadian Pacific Ry.....	186	7	3.76
Dominion Coal com.....	79	4	5.26
Dominion Coal, pfd xd.....	116	7	6.03
Dominion Textile com.....	75	5	6.67
Dominion Textile pfd.....	107	7	6.54
Montreal Street Railway xd.....	214	10	4.67
Toronto Street.....	126	7	5.56
Illinois pfd.....	95	6	6.32
Lake of Woods com.....	130	6	4.17
Lake of Woods pfd.....	126	7	5.56
Montreal Steel pfd.....	109	7	6.42
Montreal Power.....	124	7	5.65
Montreal Telegraph.....	155	8	5.16
Montreal Cotton.....	129	8	6.20
Minn., St-Paul & Soo.....	144	6	4.17
Mackay com.....	84	4	4.75
Mackay pfd.....	74	4	5.41
Ogilvie pfd.....	126	7	5.56
Ogilvie com.....	128	7	5.47
Richelieu & Ontario.....	81	5	6.17
Penmans Ltd.....	54	4	7.41
Penmans pfd. xd.....	89	6	6.74
Nipissing.....	10 1-2	20	9.52
La Rose.....	8 1-8	16	9.76

NOTE. — Nous rappelons aux lecteurs du Bulletin qui s'intéressent aux valeurs canadiennes que nous nous tenons à leur disposition pour tous les renseignements concernant la nature, les conditions du marché et les agents de change ou courtiers de la place.

La Publicité dans le BULLETIN de la Chambre de Commerce Française de Montréal, facilite l'importation des Produits Français au Canada . .

Valeurs Canadiennes

LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE,

(Édifice du Crédit Foncier Franco-Canadien)

35, rue St-Jacques, MONTREAL, Canada.

Achat et vente de Valeurs Canadiennes.

Placements sur Hypothèque.

*Encaissements et Recouvrements, Avances sur titres canadiens,
Organisation de sociétés ou de syndicats au Canada. Garde de titres.*

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs canadiennes

TRANSPORTS ET NAVIGATION

L'assemblée des administrateurs du Pacifique Canadien a eu lieu dernièrement, sous la présidence de sir William Van Horne. Les dividendes semestriels réguliers sur le privilégié et le commun, respectivement 2 et 3 pour cent, ont été déclarés avec en plus 1/2 sur un pour cent sur le commun, provenant des ventes de terrains.

Nous donnons ci-dessous l'état financier de la compagnie pour l'année finissant le 30 juin 1909 :

Recettes brutes	\$76,313,321
Dépenses d'exploitation	53,357,748
Bénéfices nets	\$22,955,573
Bénéfices nets sur les navires en excédents sur les montants compris dans les rap- ports mensuels	399,910
Revenus d'autres sources	1,906,578
Revenu total net	\$25,262,061
Déduction des dépenses	9,427,033
Surplus	\$15,835,028
Déduction transférée au fonds de remplace- ment de la flotte	800,000
Déduction du fonds de pension	80,000
Revenu net affecté aux dividendes	\$14,955,028
Après le paiement de tous les dividendes, surplus pour l'année	\$ 3,847,161

D'après une statistique très récente, il y a dans l'Ouest canadien, 1480 élévateurs à grains qui ont ensemble une capacité de 65,000,000 de boisseaux.

Sur les lignes du C. P. R. il y a 1001 élévateurs ; sur le C. N. R. 398 ; sur le G. F. P. 11 ; Brandon, Saskatc. et H. B. Railway 15, et Midland Ry 8. Durant cette saison on estime que 280 élévateurs nouveaux ont été construits dans l'Ouest ; leur capacité moyenne est de 30,000 boisseaux. La contenance des élévateurs par division se décompose ainsi : C. P. R., 29,041,900 boisseaux ; C. N. R., 10,297,500 ; Alberta Railway & I. Company, 294,000 ; G. T. P., 1,374,000 ; B. S. and H. B. Railway, 435,000, et Midland Railway, 235,000.

La capacité des élévateurs du terminal, de Fort William et de Port Arthur est d'environ 3,000,000 de boisseaux, qui se répartissent ainsi : C. R., Port Arthur, 750,000 ; C. P. R., Fort William, 11,592,407 ; C. N. R., Port Arthur, 7,000,000 ; G. T. P., Fort William, 3,800,000.

La capacité des élévateurs à Winnipeg est de 1,415,000 boisseaux.

D'après des renseignements venus de Liverpool il est plus que probable que la Compagnie de Navigation Cunard va suivre l'exemple de la White Star, et établir un service par voie du St-Laurent.

"L'Etruria" et "l'Umbria," deux steamers que seuls le "Mauritania" et le "Lusitania," les deux paquebots extra rapides de la ligne Cunard, ont laissé un peu au second plan seraient affectés au commencement de la saison prochaine au service entre l'Angleterre et le Canada.

Nous espérons que la Compagnie Générale Transatlan-

tique voudra aussi entrer en ligne et nous faire bénéficier d'une ligne directe rapide entre la France et le Canada.

Les Chambres de Commerce de Montréal et de Québec protestent avec énergie contre l'augmentation des frais de manutention et de quaiage que les compagnies de navigation veulent imposer au commerce d'exportation et d'importation dans les ports de Québec et de Montréal.

Le nombre total des navires portés sur les registres du Canada au 31 décembre 1908 était de 7,602, d'un tonnage de 702,324 tonneaux, ce qui donne une augmentation de 74 vaisseaux et de 3,636 tonneaux par rapport à l'année 1907. A la même date, le nombre de vapeurs figurant au registre était de 3,084, d'un tonnage brut de 483,031 tonneaux. En estimant la valeur moyenne du tonnage à \$30 le tonneau, le tonnage enregistré au Canada au 31 décembre 1908 serait donc de \$21,069,720.

Le nombre total des navires construits et enregistrés au Canada durant l'année dernière a été de 304, d'un tonnage de 28,983 tonneaux. En estimant la valeur du nouveau tonnage à \$45 le tonneau, on obtient une valeur totale de \$1,304,235 pour les nouveaux vaisseaux, chiffre sensiblement inférieur à celui de l'année dernière ; mais l'année 1908 n'a pas été remarquable pour l'activité déployée à construire de nouveaux vaisseaux, non seulement au Canada, mais dans le monde entier. Cependant, malgré cela le tonnage contenu dans les registres à la fin de l'année 1908, indique que le Canada se maintient parmi les nations maritimes du globe.

Quoique la question du creusement du Canal Welland et la construction du Canal de la Baie Georgienne soit forcément remise à une époque où le Grand Tronc Pacifique sera achevé et en exploitation et où le budget canadien sera par conséquent plus en état de faire face à de nouvelles entreprises, le problème des transports fluviaux n'en reste pas moins passionnant pour l'intérêt public.

Le Canada a déjà dépensé \$93,442,000 pour ses canaux, cette somme étant répartie comme suit :

Canal Welland	\$28,000,000
Canaux du St-Laurent	10,473,000
Canal de Cornwall	7,234,000
Canal de Soulanges	6,955,000
Canal Lachine	11,800,000
Canal du Sault Ste-Marie	4,799,000
Canal Rideau	4,000,000
Divers autres canaux	20,201,000

Total \$93,442,000

Ces sommes ne comprennent pas l'entretien, les réparations, les traitements du personnel, etc.

Les lignes transatlantiques luttent de vitesse en ce moment dans leurs traversées de France en Amérique. Les derniers voyages du "Virginian" de la ligne Allan et de "Empress of Ireland" du C. P. R., qui ont permis la livraison du courrier à Montréal huit jours après le départ du port d'attache d'Angleterre, consacrent l'avantage de la route du St-Laurent sur la voie de New-York.

LETTRE D'OTTAWA

Ottawa, 25 août 1909.

Le nouveau tarif américain a été adopté jeudi soir, le 5 août, signé par le président et rendu exécutoire le même soir.

Cette nouvelle mesure a causé une déception très vive à ceux qui avaient bénévolement cru aux promesses électorales du parti républicain, d'un "tarif décroissant", mais sa rédaction définitive provoque un certain soulagement chez ceux qui croyaient que ce serait pire que cela !

Le Canada demeure parfaitement indifférent au nouveau tarif, vu qu'il ne lui accorde aucun avantage dont il doive tenir compte aux Etats-Unis. Les faveurs apparentes ont été complètement annulées par une reclassification subreptice qui laisse finalement les choses dans l'état où elles étaient avant cette prétendue "revision décroissante".

Si nous signalons l'existence de la loi nouvelle, c'est à cause de la *clause de représailles* qu'elle contient et qui fera sûrement l'objet d'un débat nouveau quand la ratification de la convention additionnelle franco-canadienne sera sollicitée du parlement canadien au mois de novembre prochain.

L'hon. M. Foster, ancien ministre des finances conservateur, avait déjà exploité cette clause pour critiquer le traité franco-canadien à la dernière session, lors de la discussion de l'exposé budgétaire de l'hon. M. Fielding.

J'ai eu déjà l'occasion de vous signaler cette critique qui portait alors sur une proposition hypothétique.

Depuis lors, l'idée première de représailles a été modifiée par le Sénat américain et dans le tarif adopté le 5 août, la clause elle-même paraît sous une forme, qui est une atténuation considérable du projet primitif.

L'application de la mesure votée au lieu d'être *automatique* devient *facultative*, c'est-à-dire discutable.

Il y a là tout un monde.

La particularité même de cette nouvelle clause de représailles réside dans le pouvoir énorme remis aux mains du président des Etats-Unis. Il est virtuellement laissé entièrement à sa discrétion, guidée par une commission officieuse, de décider si un pays doit jouir du tarif minimum ou être astreint au tarif maximum.

Tel que l'avait passé la Chambre des Représentants l'article des représailles était absolument draconien.

En élaguant tout verbiage, il disait tout simplement ceci :

Si un "pays, province, dépendance ou colonie" laisse entrer les marchandises américaines sur paiement de droit ne dépassant pas ceux qui sont imposés aux marchandises semblables provenant de tout autre "pays, province, dépendance ou colonie", il sera admis au bénéfice du tarif minimum ;

Et :

Si un "pays, province, dépendance ou colonie" établit une différence de traitement à l'encontre d'une marchandise quelconque importée des Etats-Unis, ses produits

seront astreints au tarif maximum, appelé *Tarif général*, qui est de 25 p. c. plus élevé que le tarif minimum.

Une disposition spéciale avait cependant été ajoutée pour adoucir la rigueur de cette clause, qui fut envoyée au Sénat avec le correctif suivant spécialement destiné à exclure de l'effet de cette disposition, la *Préférence*, accordée par le Canada à la mère patrie: "Ces prescriptions relatives au droit additionnel ne seront pas applicables quand le traitement différentiel est celui qui est accordé par et entre une province, dépendance et colonie et la mère patrie seulement; ou par et entre une province, dépendance ou colonie du même pays.

L'application de cette clause devait être automatique, et si le Canada échappait ainsi quant à la Préférence anglaise, elle lui imposait le tarif le plus élevé par suite de l'existence du Traité franco-canadien qui vient d'être adopté, aussi bien d'ailleurs qu'il lui aurait été imposé en vertu du traité de 1894.

Tout a été changé par le Sénat, et la forme sous laquelle cette clause de représailles apparaît dans la rédaction finale du traité est bien plus subtile.

La condition en vertu de laquelle le tarif minimum peut être accordé à un pays, c'est que "le Président soit convaincu, pour faire profiter un pays des concessions que prescrit le tarif minimum des Etats-Unis", que ce pays n'impose pas aux marchandises américaines un traitement différentiel "immérité", consistant en droits, règlements ou toute autre méthode.

De plus, le pays étranger en question doit "accorder" aux marchandises américaines un traitement qui soit "réciproque et équivalent".

Il est facile de voir que le terrain d'action est complètement changé et que l'application de la clause devient matière d'appréciation et de "conversation" suivant le terme diplomatique actuel.

Si l'on doit tenir compte des déclarations récentes du président Taft, qui malheureusement n'ont pas eu beaucoup de poids dans l'élaboration du nouveau tarif, il est sincèrement en faveur d'un abaissement du tarif, et l'on doit avoir confiance que les protectionnistes même les plus renforcés ne parviendront jamais à le "convaincre" que les quelques concessions accordées par le traité de 1908 aux marchandises françaises entrant au Canada, concessions qui ne dépassent en aucun cas 10 p. c. du tarif général canadien ne seraient certainement pas compensées d'une manière "réciproque et équivalente" par un relèvement des droits américains de 25 p. c. Et il refusera certainement d'admettre qu'il serait avantageux pour les Etats-Unis de se lancer dans une guerre de tarif sur une base aussi précaire.

Le Canada ne croit pas à cette alternative et est persuadé que les Etats-Unis y regarderaient à deux fois. En ceci, on peut s'appuyer sur l'opinion du *Times* de Londres qui vient de publier un numéro spécial consacré au tarif américain et à son effet probable sur le commerce de l'empire britannique.

Le *Times* est parfaitement convaincu de l'existence d'une tendance agressive chez les protectionnistes améri-

cains, mais il ajoute que le Canada est bien capable de se défendre et "qu'il a pour cela toutes les armes qu'il lui faut".

L'exemple de la surtaxe imposée à l'Allemagne à la suite du regrettable accès de mauvaise humeur germanique qu'avait provoqué l'adoption du régime de préférence en faveur de l'Angleterre, et les efforts répétés des commerçants allemands pour reprendre avec le Canada des relations commerciales normales, sont actuellement cités avec avantage par les journaux de toute nuance qui prêchent au Canada l'indépendance absolue en matière tarifaire.

Tout le monde paraît être d'avis que la menace contenue au tarif américain à l'encontre du traité franco-canadien et à l'encontre de l'imposition possible de mesures prohibitives sur l'exportation du bois canadien n'appelle pas autre chose que l'adoption d'une attitude de résistance fortement accentuée et au besoin de mesures de contre-représailles.

Mais il est douteux que les choses aillent jusque là !

* * *

Le "Canada", organe du gouvernement à Montréal, a publié récemment une correspondance dont le signataire M. B. J. Genin de la Tuque, Canada, signalait les faits suivants et il en relevait l'anomalie :

En consultant le Guide Postal du Gouvernement Français, je constate l'anomalie suivante :

Tarifs pour colis postaux pesant 5 kilos, 11 lbs. :

Terreneuve, 4 frs. 60, équivalent 92 cents.

Etats-Unis, 4 frs. 25, équivalent 85 cents.

Canada, 6 frs. 85, équivalent \$1.37.

En vue du nouveau Traité de Commerce Canado-Français, ne serait-il pas à propos que nos Chambres de Commerce et même le département des Postes fassent des efforts afin d'obtenir au moins le même tarif que Terreneuve, si non celui des Etats-Unis.

Je n'ai cité que les trois pays ci-haut, mais en prenant d'autres pays d'Amérique on est à même de constater une différence aussi grande, sinon plus :

République Argentine, 3 frs. 35, équivalent 67 cents.

Uruguay, 3 frs. 35, équivalent 67 cents.

Mexique, 5 frs. 10, équivalent \$1.02.

Pérou, 4 frs. 85, équivalent 97 cents.

Colombie, 3 frs. 85, équivalent 77 cents.

Salvador, 3 frs. 85, équivalent 77 cents.

J'ai communiqué cette lettre au ministre des Postes, l'honorable R. Lemieux, qui a mis immédiatement la question à l'étude et m'a fait adresser par son sous-ministre les observations officielles que je donne ci-après et qui présentent un vif intérêt pour tous les intéressés du trafic entre la France et le Canada.

Voici d'abord l'état réel des tarifs pour colis postaux :

France aux Etats-Unis.

Jusqu'à 3 livres	Fs. 3.25 =	65 cts.
3 " 6½ "	4.50 =	90 cts.
6½ " 11 "	5.40 =	\$1.08

Tarif applicable à toutes les places des Etats-Unis, autres que New-York, Jersey, Hoboken.

Etats-Unis en France.

12 cents par livre.

France à Terreneuve.

Jusqu'à 3 livres	Fs. 2 =	40 cts.
3 " 6½ "	3.25 =	60 cts.
6½ " 11 "	4.50 =	90 cts.

Terreneuve en France.

Jusqu'à 3 livres		62 cts.
3 " 7 "		\$1.00
7 " 11 "		\$1.38

France au Canada.

Jusqu'à 3 livres	Fs. 2.75 =	55 cts.
3 " 6½ "	4.75 =	95 cts.
6½ " 11 "	6.75 =	\$1.35

Canada en France.

1 liv. — 2 liv. — 3 liv. — 4 liv. — 5 liv. —		
42 cts. — 50 cts. — 58 cts. — 76 cts. — 84 cts. —		
6 liv. — 7 liv. — 8 liv. — 9 liv. — 10 liv. — 11 liv.		
92 cts. — \$1.00. — \$1.18. — \$1.26. — \$1.34. — \$1.42.		

Grande-Bretagne au Canada.

Canada en Grande-Bretagne.

Pour la première livre	8 pences =	16 cts.
Pour chaque livre subséquente	6 pences =	12 cts.

Terreneuve en Grande-Bretagne.

Grande Bretagne à Terreneuve.

Jusqu'à 3 livres	1 shilling =	24 cts.
3 " 7 "	2 " =	48 cts.
7 " 11 "	3 " =	72 cts.

Après avoir énoncé ce tableau le sous-ministre des Postes du Canada fait les observations suivantes qui répondent à celles du correspondant du Canada.

"Quant à la comparaison de tarifs entre la France, le Canada et Terreneuve, on remarquera que pour les colis à destination de France le tarif du Canada est beaucoup plus favorable que celui de Terreneuve. Le taux le plus bas de Terreneuve en France est 62 cts pour un colis pesant jusqu'à 3 livres.

"Du Canada on peut envoyer en France un colis de 3 livres pour 58 cts, c'est-à-dire 4 cts de moins ; mais si le colis pèse moins de 3 livres, comme cela arrive souvent, on jouit d'un tarif moindre. Un colis d'une livre ou moins peut aller du Canada en France pour 42 cts, tandis que de Terreneuve il coûterait 62 cts d'affranchissement. De même, un colis de 2 livres du Canada en France coûte 50 cts, et coûterait 62 cts de Terreneuve en France. Pour des paquets de 7 livres le tarif du Canada et de Terreneuve en France sont les mêmes : \$1.00. Mais Terreneuve n'a pas de tarif moindre pour des paquets de 4, 5 ou 6 livres, tandis que le Canada, au lieu de ce tarif unique de \$1, possède ceux de 75 cts pour 4 livres, 84 cts pour 5 livres, et 92 cts pour 6 livres. Ce même avantage subsiste pour les

poids de 7 à 11 livres, Terre-neuve n'ayant qu'un taux unique de \$1.38, tandis que le Canada, pour 8, 9 et 10 livres possède des taux de \$1.18, \$1.26, \$1.34.

“Le tarif de France au Canada n'est pas aussi bon marché que celui de France à Terre-neuve. Mais c'est une question à l'égard de laquelle le Canada n'a pas un mot à dire. Les Français insistent pour disposer leur échelle de prix pour les colis postaux sur une base triple. Aussi, tandis que le tarif canadien monte de livre en livre, le tarif français saute par bonds de 3 à 7 livres, puis à 11.

“Tous les colis postaux entre la France, le Canada et Terre-neuve passent par l'Angleterre, dont le tarif avec Terre-neuve est aussi à triple échelon.

“On a proposé au Canada d'adopter le même système, mais ce pays-ci croit plus avantageux pour le public de s'en tenir à l'échelle qu'il a choisie. Le gros des colis postaux envoyés du Canada en Grande-Bretagne est inférieur à trois livres, et le Canada croit mieux répondre aux intérêts du public, en gardant son système de tarif modique, pour une livre ou moins, plutôt que d'imposer un fort tarif pour trois livres.

“L'administration française des postes en établissant son tarif pour le Canada a adopté un prix pour 3 livres et l'a appliqué pour tous les poids inférieurs à 3 livres : puis un prix pour 7 livres applicable à tous les poids de 3 à 7 livres, et un prix pour 11 livres applicable de 7 à 11.

“Cet arrangement ne paraît pas très raisonnable, mais le Canada n'a aucun droit d'intervenir, car chaque pays est libre dans certaines limites déterminées de disposer son propre tarif à son gré”.

Ceci est la réponse officielle qui résume parfaitement la situation.

Il est bien évident que le gouvernement du Canada n'a aucun droit d'intervenir, mais il n'en est pas moins vrai que la ratification du traité franco-canadien va créer une situation nouvelle nécessitant un traitement nouveau.

Beaucoup de personnes au Canada qui désireraient profiter des réductions tarifaires de la convention et faire venir de France des articles trop peu volumineux pour justifier un envoi par messagerie seraient heureuses de pouvoir utiliser le mode des colis postaux, mais le tarif actuel est très couteux.

Nous apprenons que l'Honorable Ministre des Postes, va probablement faire un voyage en Europe et passer à Paris au mois de septembre prochain, pour assister à la réunion de la Convention de Berne, et nous avons tout lieu d'espérer, qu'ayant pris connaissance de l'état de choses dont nous venons de parler, il fera auprès du Gouvernement Français des efforts sérieux pour obtenir une reclassification des taux des colis postaux dans un sens favorable aux exportateurs et aux acheteurs, et propice à l'accroissement du commerce franco-canadien.

O. RIDEAU.

COMMERCE COMPARE

FRANCE-CANADA — ALLEMAGNE-CANADA

A l'époque où la convention commerciale franco-canadienne, après avoir été votée par le Parlement canadien et la Chambre des députés en France, se trouvait en panne, si l'on peut dire, au Sénat français, il s'est produit au Canada un mouvement d'humeur qui a donné lieu à un certain nombre de récriminations et même à des menaces. Quelques personnalités, et non des moindres, ont même été jusqu'à préconiser une entente avec l'Allemagne.

Aujourd'hui que les Chambres françaises ont adopté la convention, les animosités se sont apaisées et il n'est plus question de représailles.

Cependant, comme la question de la rivalité et de la concurrence allemandes a été soulevée, il nous a paru intéressant d'examiner sur quels articles cette concurrence pourrait porter et si le commerce français aurait quelque raison de la redouter.

Les documents officiels canadiens les plus récents ne nous fournissent que les statistiques des trois mois d'avril, mai et juin 1909.

Notre démonstration sera donc incomplète, mais elle suffira cependant pour signaler à l'attention du commerce français les articles sur lesquels s'exerce la concurrence allemande.

Nous avons mis en regard les articles les plus importants, laissant de côté ceux qui par leur peu d'importance n'auraient aucune signification dans les échanges des deux pays.

IMPORTATIONS DU CANADA

	France	Allemagne
Eaux minérales	\$14,159	\$ 6,004
Montres, pendules	2,045	12,488
Gants et mitaines	84,356	36,640
Vêtements en cachemire et draps similaires	26,216	21,099
Articles en coton	8,325	5,422
Broderies, blanche ou crème	9,225	17,061
Bas et chaussettes	325	20,000
Velours, velveteens et peluches . . .	277	2,248
Pardessus et vêtements en laine . . .	2,058	2,632
Tweeds	6,203	329
Marchandises tricotées, y compris vêtements de dessous	1,695	5,007
Laines	209	8,316
Vêtements de laine pour femmes et enfants	610	6,631
Vêtements tout faits en laine ou partie de laine	2,770	2,061
Articles fabriqués tout ou partie en laine	251,748	14,085
Soieries	141,726	15,223
Nappes, taies d'oreillers	3,409	4,011
Articles de fantaisie: plumes, oi- seaux, fruits, fleurs artificiels, pour garnitures de chapeaux . . .	8,106	4,202

Peignes..	9,702	11,317
Articles en plume..	15,233	13,829
Galons, franges, glands..	7,597	12,457
Dentelles, collets en dentelle, filets en coton..	22,303	13,481
Fourrures..	23,510	49,200
Pierres précieuses, perles, imitations	19,987	4,699
Bijouterie..	12,423	13,299
Porcelaine, articles de ménage en granit..	12,743	23,872
Appareils électriques..	684	1,371
Livres, brochures, etc..	21,738	231
Photos, chromos, gravures, etc....	7,931	27,178
Miroirs..	1,810	2,239
Gélatine et produits similaires.. . .	2,238	2,279
Colle..	3,051	6,910
Tous autres produits chimiques, drogues, etc..	3,529	10,732
Toute machinerie composée en tout ou en partie de fer non autrement désignée..	5,651	38,171
Articles manufacturés en fer ou acier..	2,378	24,074
Articles de fonderie..	5,034	3,755
Instruments de musique..	2,646	12,689
Instruments d'optique	9,002	8,497
Papiers sans dénomination spéciale.	8,597	8,436
Portefeuilles, porte-monnaie, réti- cules, etc.	2,403	2,105
Boiseries	4,094	4,982
Totaux	\$845,587	\$459,450

EXPORTATIONS

	En France	En Allemagne
Homards en conserves	\$ 9,999	\$ 18,777
Instruments agricoles..	242,606	201,772
Pièces d'instruments agricoles.. . .	13,788	4,614
Totaux	\$266,393	\$225,163

La France importe aussi du Canada un peu de bois et de haricots et a importé dans les trois mois que nous examinons :

Amiante..	\$ 6,394
Pommes..	3,933
	\$10,327

Il nous semble que de l'examen de ce tableau il est permis de conclure que si sur certains articles comme la ganterie, les confections, l'article de fantaisie, les plumes, la mercerie, la bonneterie, les broderies, les produits chimiques et quelques autres encore, la concurrence est assez active et mérite d'attirer l'attention du commerce français, il en est d'autres comme les fabrications de laine et les soieries où la supériorité du commerce français reste bien établie.

Il est vrai que le commerce allemand au Canada est en-

travé par la surtaxe, et il y a lieu de se demander si, cette surtaxe disparaissant, l'article allemand ne serait pas en position de dépasser l'article similaire français.

Nous ne croyons pas que le danger, s'il existe, soit bien imminent. Il est certain en effet que quelques négociants et quelques industriels canadiens pourraient tirer certains avantages d'une convention avec l'Allemagne, mais il ne faut pas perdre de vue que d'autres, et notamment tous ceux qui trafiquent surtout avec l'Angleterre auraient beaucoup à y perdre. Lorsque le Gouvernement canadien a imposé cette surtaxe au commerce allemand, ce n'était pas le commerce français qu'il désirait protéger ou favoriser mais bien le commerce anglais, et la disparition de cette surtaxe et un traitement favorisé au commerce allemand atteindrait moins le commerce français que le commerce anglais.

Aussi croyons-nous que la perspective d'une amélioration dans les relations commerciales germano-canadiennes est encore bien éloignée.

D'un autre côté si cette amélioration se produisait, nous ne croyons pas qu'il y aurait pour le commerce français péril en la demeure. Il est évident que pour certains articles nos commerçants et nos industriels auraient à redoubler d'efforts et de vigilance, ils devraient perfectionner leurs méthodes et se prêter davantage aux exigences du commerce canadien, mais pour les principaux articles, comme par exemple les lainages et les soieries nous estimons que leur situation ne serait nullement en péril. Nous avons toujours été d'avis en effet que la préférence accordée à ces articles est due surtout à leur qualité et au goût qui préside à leur fabrication.

Il est d'autres articles assez nombreux qui sont plus spéciaux à la France et qui ont moins à redouter la concurrence allemande. Ce sont les suivants :

Ceintures en tous genres, excepté les ceintures de soie		\$ 3,820
Cordonnerie, chaussures..		11,148
Boutons de chemise, insignes..		4,249
Objets religieux..		9,580
Statues, statuettes..		2,862
Pâtes alimentaires..		16,175
Chocolat..		910
Anchois, sardines en boîte..		7,607
Amandes écossées..		10,988
Non écossées		2,833
Cerneaux..		4,536
Toutes autres noix non écossées		2,250
" " " écossées..		50,348
Fromages..		2,081
Conserves de volaille et de gibier		608
Tomates et autres végétaux..		17,726
Vins, spiritueux et parfums à base d'alcool.. . .		307,991
Savon blanc..		46,758
Produits et spécialités pharmaceutiques.. . . .		20,636
Automobiles et moteurs de toute sorte.. . . .		35,955

Total.. \$559,575

Dans les vins et spiritueux, les champagnes et vins mousseux entrent pour \$84,881.

Cette liste est également dressée pour les trois mois finissant en juin 1909.

Voici maintenant divers articles sur lesquels l'importation allemande au Canada ne rencontre aucune concurrence ou à peu près de la part du commerce français, mais où, au contraire, elle fait concurrence aux produits similaires anglais :

Bière.....	\$ 687
Paniers.....	2,837
Matériaux de carrosserie.....	2,333
Étiquettes.....	5,617
Poupées et jouets.....	22,634
Boîtes et écrins.....	2,151
Crayons.....	8,850
Bureaux, meubles de fantaisie.....	4,872
Châles.....	1,341
Verrerie, poterie.....	20,136
Lampes et globes.....	3,795
Articles en or et argent.....	7,415
Galvanoplastie.....	1,755
Caoutchouc, ciment, gutta percha.....	8,348
Soufre, éther, chloroforme.....	604
Machinerie de tous genres pour filatures.....	7,914
Pompes.....	5,052
Fer en gueuse.....	31,020
Poêles de toutes sortes.....	3,109
Fil de fer, laiton.....	7,915
Coutellerie.....	33,422
Armurerie.....	7,175

Total..... \$188,982

Il nous semble clairement résulter de tous ces chiffres que l'adoucissement du régime commercial entre le Canada et l'Allemagne n'aurait que peu d'influence sur le commerce d'exportation français, mais atteindrait au contraire très sérieusement le commerce anglais.

La récolté du blé dans le Manitoba

La récolte de blé dans cette province est estimée à 35,000,000 de boisseaux. La sécheresse a considérablement réduit la quantité et la qualité du grain.

Se basant sur les rapports provenant de 147 cantons du Manitoba, la "Manitoba Grain Growers' Association" vient de publier un rapport d'après lequel le rendement du blé de la province est estimé à 35,000,000 de boisseaux.

Des dégâts importants, du fait de courants d'air chaud depuis le 10 août, ont été constatés.

Le rendement moyen par acre est ainsi établi :

Blé 17½; Avoine, 40; Orge, 30; Lin, 13. Saskatchewan. — Blé, 20; Avoine, 48; Orge, 33; Lin, 15½.

Le rapport ajoute :

Nous estimons que les pertes dans la Saskatchewan seront d'environ trois boisseaux par acre.

Le rapport de juin, du gouvernement donne 2,642,111 acres de blé dans le Manitoba et 3,912,497 acres dans la Saskatchewan. Basant les estimations du Manitoba à 13½ et de la Saskatchewan à 17, le rendement total dans le Manitoba est estimé à 35,668,498 boisseaux, si on ajoute les 5,000,000 de boisseaux de l'Alberta, ça fera un total de 107,180,947 boisseaux pour les trois provinces.

La chaleur excessive qui a sévi au mois d'août a réduit considérablement la quantité et la qualité du grain. La sorte de blé la plus importante est le No 3 Northern.

Pendant la saison certains districts eurent à supporter de violents orages accompagnés de grêle et de pluies torrentielles, tandis que d'autres, au contraire, souffrirent du manque d'eau.

Les récoltes sont en retard. Le gouvernement de la Saskatchewan a rapporté que 62 pour cent seulement du blé fut semé le 10 mai et que la plus grande partie du blé mûrit de 90 à 100 jours après les semailles; dans certaines provinces le blé de bonne qualité demande de 110 à 115 jours pour mûrir.

Les fermiers se plaignent toujours de la rareté de la main d'œuvre, ce qui les met dans l'impossibilité de rentrer rapidement leur grain et expose celui-ci aux rigueurs de la gelée.

Les agents d'immigration se font l'écho des désirs des fermiers par cette phrase significative: "Un envoi de 10,000 hommes de plus serait un bienfait de Dieu".

Quantité de céréales dans les élévateurs canadiens vers la mi-août

Vers le milieu d'août	Blé	Avoine	Orge	Lin	Totaux
Fort William—					
C. P. R.....	202,681	351,570	22,840	577,091
Consolidated Elevator Co.....	45,519	84,166	3,031	32,867	165,583
Empire Elevator Co.....	47,880	174,491	5,842	10,541	238,754
Ogilvie Flour Mills Co.....	115,465	254,923	370,388
Port Arthur—					
Port Arthur Elevator Co.....	330,948	604,206	9,175	10,015	954,344
Jos G. King & Co.....	45,913	13,471	623	248,725	308,732
Depot Harbour.....	4,788	4,788
Midland—					
Aberdeen Elevator Co.....	33,785	33,785
Midland Elevator Co.....
Tiffin, G. T. P.....	1,999	94,885	96,884
Collingwood.....	4,018	4,018
Meaford.....	23,557	23,557
Owen Sound.....	11,333	20,050	*2,567	33,950
Goderich.....	192,977	144,752	53,267	390,996
Kingston—					
Montreal Transportation Co.....
Jas Richardson & Son.....
Prescott.....	103,017	103,017
Montreal—					
C. P. R.....	852	1,200	1,292	40	3,384
Harbour Commissioners.....	30,990	82,140	40,279	17,363	176,990
Montreal Whg. Co.....	21,392	17,261	5,079	42,732
Quebec, C. N. Q. R.....	23,455	23,455
Halifax, N. S.....
St. John, N. B.....
West St. John, N. B.....
Point Edward.....	22,384	38,103	741	61,228

La culture des fruits dans Québec et Ontario

Pendant les prochains mois, plus d'un demi million de barils de pommes seront enlevés des vergers de la banlieue de Montréal. L'île de Montréal et les places environnantes sur un parcours de 40 milles, constituent le grand verger du district de Québec, où la "fameuse" atteint son plus grand développement.

Faire l'histoire de cette pomme, c'est faire l'histoire de la production de ces fruits dans Québec.

Il y a quelque deux cents ans, des Français apportèrent des pommes avec eux, et obtinrent plusieurs pommiers.

De ces pommiers on récolta la "fameuse". Plus tard, ils furent greffés sur d'autres pommiers, produisant la pomme rouge McKintosh et autres pommes communes. C'est pour cette raison que le résultat de ces greffes n'a pas été aussi brillant qu'on l'espérait. Cette question, sérieuse pour le producteur, sera traitée devant la Société de Pomologie, lors de son assemblée annuelle.

Après la pomme, l'industrie fruitière la plus payante est celle de la production de la prune, qui nous vient en grande partie de l'Islet et de Kamouraska.

Des tonnes sont expédiées de ces comtés, à Montréal et à Québec, pendant la belle saison.

La prune pousse mieux dans cette partie de la province qu'ailleurs parce que le fleuve St-Laurent en cet endroit, influe favorablement sur la température.

Ensuite, viennent les fraises et les framboises. On trouve aux environs de Montréal des champs de fraises de près de vingt acres (c'est-à-dire huit hectares).

Depuis 1903, la récolte de pommes n'a pas été productive parce que dans l'hiver succédant à cette année prospère, plusieurs centaines de pommiers furent détruits, et dans un verger qui avait donné 20,000 barils de pommes l'automne précédent tous les arbres furent détruits.

Mais les plantations nouvelles commencent à donner et on s'attend à une récolte très abondante cette année.

L'agriculture a atteint un grand développement dans Ontario, où réussissent surtout le grain (blé, avoine, orge et maïs), le foin, et les plantes racines, la betterave à sucre et le tabac, ainsi que l'élevage, l'industrie laitière et, en particulier, un grand nombre d'espèces de fruits.

Les pommes, les poires, les pêches, le raisin, les cerises, les fraises, les framboises, les groseilles noires et rouges et les groseilles à maquereau prospèrent merveilleusement dans les divers sols du sud de la province.

C'est surtout dans les environs des lacs Erié, Huron et Ontario et de la baie Georgienne que la culture des fruits réussit. Sous l'influence de ces vastes nappes d'eau le climat est plus frais en été et moins froid en hiver.

Naturellement le cultivateur qui s'établit là-bas pour s'y livrer à la culture des fruits ne peut s'attendre à avoir des bénéfices dès ses débuts. Mais quand le verger est en état

de produire il donne des fruits pendant cinquante, soixante ans ou plus encore. Les petits fruits qui se font beaucoup moins attendre, peuvent être d'un précieux secours aux colons qui veulent créer un verger.

LES POMMIERS rapportent vers la dixième année après leur plantation et continuent à produire des fruits pendant cinquante ans. Les frais annuels de l'entretien d'un arpent de pommiers sont de \$12. (1). Les vergers bien soignés et dont les fruits sont bien vendus, donnent annuellement \$100 de bénéfice par arpent. Certains cultivateurs ont parfois des récoltes exceptionnelles : à l'un d'eux un verger de trois arpents et demi a rapporté \$1,100 et à un autre un arpent de pommiers Russets, Kings et Baldwin a fait encaisser la jolie somme de \$1,500 en une année.

LES POIRIERS. — Le coût annuel de l'entretien d'un arpent de poiriers (100 acres) est de \$49. La production moyenne est de 100 boisseaux qui donnent un bénéfice de \$114.

LES PECHERS commencent à produire à l'âge de quatre ans et jusqu'à l'âge de quinze ans ou plus. Le coût de l'entretien de 100 arbres — un arpent — est de \$86, et la vente des fruits — 700 paniers par arpent — rapporte \$350.

RAISIN. — La vigne commence à porter des fruits à l'âge de quatre ans et continue à produire pendant quarante à cinquante ans. Avant qu'elle ait commencé à produire elle a coûté \$75 par arpent. Son entretien coûte ensuite \$58.50 par an.

Un arpent de vignes donne trois tonnes de raisin valant \$112.50.

LES FRAISIERS rapportent deux ans après leur plantation. Ils coûtent \$72 par arpent la première, \$36 la deuxième et \$10 la troisième année. Si l'on ajoute à ces sommes les frais de récolte, d'emballage, etc., on trouve une dépense de \$606 pour les trois années. La vente des récoltes des deuxième et troisième années donne \$1,240. On ne conserve pas les plantes après leur troisième année.

GROSEILLES ROUGES. — Frais annuels par arpent, \$67. Produits, \$125.

Ces chiffres ont été fournis par des cultivateurs de diverses parties d'Ontario.

La vente des fruits — détail très important — est très facile. L'Angleterre achètera toutes les pommes qui lui seront envoyées, pourvu qu'elles soient de bonnes variétés et bien emballées. Quant aux pêches, au raisin, aux prunes, aux poires, etc., ils sont envoyés dans toutes les parties du Canada, y compris, bien entendu, le Nord-Ouest.

D'ailleurs, il y a maintenant dans Ontario soixante-quatre établissements qui achètent des fruits pour les mettre en conserves, et leurs achats s'élèvent annuellement à \$800,000.

(1) \$ Signe du dollar. Le dollar vaut cinq francs.

TARIF POSTAL

La campagne entreprise par notre Chambre dès le mois de mars dernier pour la réduction du tarif postal franco-canadien a été accueillie avec une vive satisfaction par les Chambres de Commerce de France, et M. Emile Dupont, le Président de la Chambre de Commerce de Beauvais, a fait à ce sujet un rapport qui vient à l'appui de nos prétentions.

De ce rapport nous extrayons les passages suivants :

“D'ailleurs, le même problème se pose aussi, maintenant, entre la France et les Etats-Unis, et ces derniers du moins semblent assez disposés à le résoudre en un sens favorable.”

Or, bien que les relations commerciales franco-canadiennes ne puissent être comparées aux relations franco-britanniques ou même franco-américaines n'oublions pas, — on ne l'oublie point là-bas, — que le Dominion est un pays de langue française, de race française, de sang français, considérons que son loyalisme anglais s'accommode excellemment d'une sympathie persistante et toujours vive à l'égard de la France, que celle-ci y importe pour 60 millions de produits et devrait faire bien mieux encore, qu'elle en reçoit pour une douzaine de millions, qu'une convention vient d'être signée entre les deux gouvernements, que le Canada pourrait devenir pour nous un très gros client. Il est donc très rationnel que les Français établis sur son territoire ne veuillent négliger aucun des moyens susceptibles de favoriser le développement des transactions entre la mère patrie et le pays où leurs intérêts les attachent

Le bon marché du timbre-poste est un de ces moyens, personne ne saurait le nier ; et, dans le cas présent, la question intéresse d'autant plus les relations commerciales franco-canadiennes qu'elles sont actuellement, au point de vue canadien, placées sur un pied d'infériorité vis-à-vis non seulement du commerce de la métropole, mais encore du commerce des Etats-Unis.

Plus loin, M. Dupont ajoute :

“D'ailleurs, il n'est pas excessif d'avancer que, d'une façon générale l'affranchissement à 25 centimes tend à devenir un anachronisme économique, et nous devons souhaiter que, partout, les “sphères gouvernementales” (pour employer l'expression de nos collègues) se mettent sérieusement en posture d'y remédier. Enfin, dans le cas spécial qui nous occupe, il nous appartient d'autant plus opportunément d'appuyer la mesure réclamée qu'elle apparaît avec raison, à tout le monde, comme “le complément presque indispensable” de la toute récente convention commerciale franco-canadienne.”

Nous espérons que les vœux du commerce des deux pays seront entendus des ministres et des gouvernements, et que le prochain voyage en France, de l'honorable M. Lemieux, le distingué ministre des Postes du Canada, aura pour résultat d'annoncer la solution de cette intéressante question.

L'IMPORTATION EN FRANCE DU BÉTAIL CANADIEN.

La nouvelle convention franco-canadienne qui vraisemblablement entrera en vigueur au commencement de 1910, devra avoir pour résultat de ressusciter le commerce d'importation en France du bétail canadien, commerce dont le courant a toujours été très irrégulier et qui depuis 1906 est complètement interrompu.

En 1906 cette importation a porté sur 2,471 têtes de bétail qui toutes ont été transportées de Montréal au Havre par chargements variant de 131 à 250 têtes pendant les mois de mai, juin, juillet, août, septembre et novembre.

Sur ce nombre de 2,471, 6 seulement sont morts pendant le voyage, soit environ $\frac{1}{4}$ de 1 %. Cette même proportion se retrouve dans l'ensemble des expéditions de Montréal par la ligne Allan dont nous citons les chiffres.

Le prix du transport de Montréal au Havre a varié en 1906 entre 37 shillings 6 pence et 42 shillings 6 pence, soit entre frs. 46,85 et frs. 53,15 environ par tête de bétail.

Bien que les expéditions au Havre n'aient été faites qu'en été, époque pendant laquelle le port de Montréal est ouvert à la navigation, les importateurs français feront bien de noter que le bétail canadien s'exporte également en hiver par les ports de l'Atlantique, tels que Halifax ou St. John (Nouveau-Brunswick). Les expéditions pour Londres, Liverpool et Glasgow atteignent les mêmes proportions pendant les mois d'hiver que pendant les mois d'été.

BIBLIOGRAPHIE

Nous accusons réception d'un catalogue de la maison Ludger Gravel, (quincaillerie, ferronnerie, couleurs, carrosserie, sellerie, etc., en gros et détail), de Montréal.

Le catalogue de la maison Gravel est écrit en français, parfaitement divisé et ordonné.

L'ordre qui règne dans l'établissement Gravel se fait sentir dans son catalogue.

M. Ludger Gravel est à la tête d'une forte maison de commerce de Montréal, et ses sympathies pour tout ce qui touche aux choses de France sont bien connues.

Rapport de brevets

Nos lecteurs trouveront plus bas une liste de brevets canadiens et américains récemment obtenus par l'entremise de MM. MARION & MARION, Solliciteurs de Brevets, Montréal (Canada), et Washington (E.-U.).

Tout renseignement à ce sujet sera fourni gratis en s'adressant au bureau d'affaires plus haut mentionné.

CANADA

- No. 119,610 — RENÉ VALLAT, Paris, France. Appareil distillatoire.
 No. 119,644 — GEGEGE V. BARTON, Liverpool Angleterre. Sels ou oxydes de plomb
 No. 119,714 — MM. FRANK & VOIGT, Berlin, Allemagne. Procédé de fabrication de composés nitrogènes.
 No. 119,721 — WILLIAM FRIFSE-GREEN, Brighton Ang. Appareil pour produire les vues animées.

ETATS-UNIS

- No. 927,520 — MM. W. & A. GAULIN, St-Césaire, Qué. Appareil évaporatoire pour strop d'érable.
 No. 928,050 — CHARLES E. HIBBERD, Auckland, N. ZÉLANDE. Machine pour compteurs.
 No. 929,662 — ALEXANDER DUNBAR, Woodstock, N. B. Engin pour manœuvrer de lourdes pièces de bois.

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

ME HONORÉ GERVAIS

En félicitant, dans notre *Bulletin* de juin, Me Honoré Gervais, avocat, député, l'un de nos membres adhérents, sur la distinction flatteuse dont il avait été l'objet de la part du Gouvernement de la République Française qui venait de décorer le Professeur de droit international à l'Université Laval, de la rosette d'officier de l'Instruction Publique, nous exprimions l'opinion que la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur suivrait à bref délai la décoration violette.

Notre désir est devenu une réalité, et nous ne pouvons que rappeler ici en l'accentuant davantage l'appréciation que nous faisons alors du dévouement de Me Gervais au développement des idées françaises et de l'instruction au Canada.

Nous sommes certains d'être l'interprète de toute la colonie française en adressant de sincères félicitations au nouveau légionnaire.

Nous reproduisons ci-après l'article d'un journal mont-réalais qui indique avec quelle satisfaction les compatriotes de M. Gervais ont accueilli la nouvelle distinction dont il vient d'être l'objet de la part de la France.

M. HONORÉ GERVAIS,

Chevalier de la Légion d'Honneur.

La nouvelle officielle est arrivée hier, au Consulat général de France à Montréal, de la nomination au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur de M. Honoré Gervais, C. R., professeur de droit international et de procédure civile à l'Université Laval, et député de la division Saint-Jacques de Montréal au parlement fédéral, officier de l'Instruction Publique.

A ses titres professionnels, le distingué professeur et député en joint de tout spéciaux qui l'ont particulièrement désigné à l'attention du gouvernement français et qui font de sa décoration une mesure de justice à laquelle ses compatriotes autant que nos concitoyens d'origine française applaudiront chaleureusement.

Le nouveau chevalier a fait preuve de la plus chaude sympathie à l'égard de l'Union Nationale Française, à laquelle, par son influence de député, il a obtenu la reconnaissance d'utilité publique de la part du gouvernement fédéral, avec une substantielle subvention annuelle.

Il a, d'ailleurs, toujours été extrêmement sympathique à tout ce qui touche à la patrie de ses ancêtres, aux Français et à leurs intérêts, à la culture française et à l'idée française.

Passionnément épris de l'ambition de doter son pays d'établissements d'éducation supérieure, il a consacré à cette entreprise et son travail et sa bourse. Son nom figure parmi ceux des gouverneurs de l'École Polytechnique, il est administrateur de l'Université Laval, membre de la Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales, etc., etc.

Ses travaux et ses discours sur le service consulaire à établir pour le Canada, ont, dans le temps, mis en pleine lumière les hautes capacités du professeur de droit international à Laval.

Ses confrères du barreau de la province de Québec

l'avaient élu, l'année dernière, leur bâtonnier général. Nous le félicitons vivement de ce nouvel honneur.

LE CANADA AGRICOLE

Le dernier bulletin publié par le bureau officiel du recensement et des statistiques indiquait, à la date du 15 août, que la condition des récoltes sur pied dans tout le Canada, à la fin de juillet, était en somme très satisfaisante. Les rapports des correspondants spéciaux du ministère de l'agriculture dans toutes les parties du Dominion démontrent que la condition des récoltes est inférieure à la moyenne dans quelques localités seulement.

Le blé d'automne dans toutes les parties de la province d'Ontario, a mûri de bonne heure et a été moissonné en bonne condition. Le rendement moyen est estimé à 23 boisseaux et demi par acre pour une superficie totale de 581,000 acres, dans l'Alberta. La seule autre province où l'on cultive une quantité considérable de blé d'automne, 91,000 acres, estime son rendement à 23.4 boisseaux l'acre.

Il était trop tôt, à la fin de juillet, pour obtenir un estimé des grains du printemps dans les Provinces Maritimes, mais pour les provinces de Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan et Alberta avec une superficie de 7,022,200 acres cultivés en blé du printemps, le rendement est estimé à 22.07 boisseaux l'acre, ce qui forme un total de 159,662,000 boisseaux. Le blé d'automne et du printemps, dans les provinces éloignées, accuse un total de 175,223,000 boisseaux, cultivés dans 7,684,300 acres et le rendement était estimé, l'année dernière, à la même date, à 130,263,000 boisseaux. Pour le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, le rendement est estimé, cette année, à 157,464,000 boisseaux, et l'année dernière à la même date il était estimé à 110,524,000 boisseaux.

La récolte d'orge, pour les cinq provinces, représente une superficie de 1,846,900 acres contre 1,726,700 l'année dernière, et le rendement est estimé à 57,722,000 boisseaux, contre 51,690,000 à la même date l'année dernière. Pour les trois provinces du Nord-Ouest, le rendement est estimé à 34,553,000 boisseaux, contre 28,597,000 l'année dernière. Le rendement de foin et de trèfle est estimé à 8,984,000 tonnes, ce qui fait une moyenne de 1.35 tonne à l'acre.

M. Burns, le pionnier des fabricants de conserves de l'Alberta déclare que les cultivateurs, alléchés par le prix élevé du blé, vendent leurs bestiaux afin d'étendre leurs cultures en blé. Comme résultat, si cela continue, la province sera forcée d'importer du bœuf d'ici trois ans. On importe depuis plusieurs années des moutons de l'Australie et des États-Unis, et les deux tiers du bacon employé dans la province est acheté aux États-Unis. La valeur des animaux vivants va augmenter rapidement, mais à moins que nos cultivateurs aient des animaux vivants dont ils puissent disposer, ils ne pourront pas bénéficier de cette augmentation de valeur.

M. C. W. Peterson, de la Canadian Pacific Irrigation Department, prend la contrepartie et déclare que l'élevage, loin d'être en décadence, tend à se développer au contraire. Il déclare que les fermiers rencontrent souvent des difficultés qu'ils arrivent toujours à surmonter et que l'Alberta, dans quelque temps, sera en mesure d'exporter tous les produits sans exception de l'agriculture.

PROVINCE DE QUÉBEC

Le pays qui porte le nom modeste de "Province de Québec" comprend une superficie de 347,000 milles, environ 360,000 kilomètres carrés; c'est l'étendue de la France et de la Prusse réunies.

La province de Québec est l'une des neuf grandes provinces de la "Confédération Canadienne" connue sous le nom de "Puissance du Canada".

Placée au centre des provinces orientales de la Confédération Canadienne, en possession de la navigation presque tout entière du Saint-Laurent, occupant enfin l'embouchure de ce fleuve, la province de Québec en tient pour ainsi dire les portes et la clef, et nulle importation, nulle exportation ne se fait d'Europe au Canada, ou du Canada en Europe, sans passer par les ports de Québec et de Montréal.

Cette situation privilégiée assure à la province de Québec près de la moitié du commerce total du Dominion.

La province de Québec est avant tout un pays agricole, un pays de colonisation, et la nature, on peut le dire, s'est complu à lui prodiguer, à pleines mains, ses faveurs, car elle est partout grandiose: forêts, montagnes, lacs, rivières, chutes magnifiques, pouvoirs hydrauliques, îles, pâturages riches, animaux sauvages en grande variété, etc.

Les trois quarts de la population de la province de Québec sont d'extraction française, et il va sans dire que la langue française est la plus usitée dans toute la province.

Le sol du Canada et particulièrement celui des grands centres de colonisation qu'il reste à ouvrir et à peupler de hardis colons, est en général supérieur et éminemment propre à toute espèce de culture.

Les grandes régions où la colonisation fait surtout fructifier son œuvre sont: la Gaspésie, la vallée de la Matapédia, la région des Squattecks, la vallée du lac Saint-Jean, la Mantavaisie, le Nord-Ouest de Montréal et le Témiscamingue.

Les immenses espaces de l'Outaouais supérieur sont destinés à l'expansion française. Là, l'élément français peut se développer en paix jusqu'aux limites de la culture possible.

LA CHASSE ET LA PÊCHE.

La contrée du Témiscamingue forme partie de l'une des plus belles régions forestières qu'il y ait dans la province de Québec.

La région de l'Outaouais supérieur est, nous le répétons, le pays par excellence des touristes et des amateurs de la chasse et de la pêche. L'original, le caribou et le chevreuil ont fait leur royaume de ce vaste territoire. La perdrix, le canard et l'oie sauvage abondent, et pour compléter le tout, les loups et les ours viennent offrir au chasseur des émotions plus vives et plus goûtées si possible.

La chasse et la pêche sont une véritable aubaine pour le colon. En outre qu'elles lui fournissent des aliments gratuits, elles procurent de l'emploi au colon comme guide, gardien ou canotier, et les salaires qu'il gagne sont considérables, atteignant parfois jusqu'à trois piastres par jour. Elles lui permettent également d'écouler ses produits agri-

coles sans sortir de sa place, contre argent sonnante, ce qui lui permet de défrayer le coût de l'établissement de son patrimoine.

AVIATEURS FRANÇAIS

Dans un éditorial du 26 août "La Patrie," de Montréal, commente la Grande Semaine d'Aviation de Reims d'une façon qui fera certainement plaisir aux lecteurs de notre *Bulletin*; aussi avons-nous cru devoir reproduire cet article:

La conquête de l'air

Les nouvelles de Reims sont bien faites pour enthousiasmer l'être le plus placide. La grande semaine de l'aviation, venant après la traversée de la Manche, prouve que les plus lourds que l'air ne sont plus des jouets ni des instruments scientifiques, mais bien les premières manifestations d'un nouveau mode de locomotion entré dans la vie pratique.

Blériot, que son succès a mis au premier rang, construit dix de ses monoplans pour des amateurs; le mois prochain arrivera à New-York un de ses monoplans pour deux voyageurs et il en a un autre actuellement en chantier qui pourra porter quatre passagers.

Les exploits de Bunau-Varilla et de Paulham, dans la journée d'hier, au-dessus de la plaine de Bétheny, nous paraissent encore tenir du merveilleux; demain ils seront choses courantes, pas plus étonnantes que la vue d'un navire ballotté par la tempête.

Mais hier ils ont quelque peu épouvanté les hommes, terrifié les femmes et valu aux intrépides aviateurs des ovations bien méritées.

Le temps était mauvais, le vent fort, et malgré ces conditions atmosphériques ces braves gens et ces gens braves sont montés sur leurs machines, se sont élevés à cinq cents pieds et ont manœuvré sans accident, mais non sans danger.

Bravo! ces hommes font honneur à l'humanité et le pays qui les produit n'est certes pas la nation en décadence que dénonçait ce professeur de San-Francisco en quête de réclame bruyante.

A propos de réclame nos lecteurs n'ont certes pas manqué de remarquer l'amertume, le découragement des correspondants américains, contraints de relater les hauts faits de la science et de l'industrie française et des aviateurs qui se sont mis à leur service.

Ils se rattrapent comme ils peuvent. Hier, c'était Curtiss, un homme de valeur montant une machine remarquable, qui, d'après ses compatriotes du télégraphe tenait la corde; aujourd'hui c'est le biplan Wright que l'on fait déclarer par le chancelier de l'Échiquier comme la plus sûre de toutes les machines.

C'est enfantin et le peuple américain fera aux aviateurs étrangers qui doivent arriver à New-York le mois prochain, une réception aussi enthousiaste que celle qui a été faite aux frères Wright.

La science n'a plus de frontières, surtout celle de l'aviation, merveilleux moyen de rapprochement des peuples....."

NOUVELLES ET INFORMATIONS

M. C. A. Chouillou, conseiller du Commerce Extérieur, ancien président de notre Chambre, a reçu à Paris, le 12 août dernier, aux bureaux de l'office général du Commerce Extérieur, les personnes qui désiraient se renseigner sur l'avenir commercial et industriel du Canada dans ses rapports avec la France.

* * *

Nous apprenons le mariage de mademoiselle Marie-Léonie de Sieyès, fille du comte de Sieyès, membre de notre Chambre, avec le comte Le Normand de Bretteville. La bénédiction nuptiale a été donnée dans la chapelle du château de Lagardette (Drome).

* * *

Tout fait présumer que le Parlement canadien sera convoqué pour le 4 novembre, au plus tard le 18. Le traité franco-canadien serait ratifié avant le vacance de Noël.

* * *

La saison théâtrale promet d'être assez intéressante à Montréal cette année au point de vue français. Le théâtre National, avec des acteurs de talent, a rouvert ses portes et la nouvelle Comédie Française, installée dans l'ancienne Académie, devra obtenir le succès que sont en droit d'espérer les organisateurs de cette entreprise.

* * *

M. Auguste Isaac, président de la Chambre de Commerce de Lyon, était à Montréal le mois dernier.

* * *

Nous sommes heureux de féliciter M. Guyot-Laligant, vice-président du Conseil-général du Pas-de-Calais, de sa promotion au grade d'officier de la Légion d'Honneur. M. Guyot-Laligant, dont les manufactures de papiers sont des mieux connues, a fait prendre un grand développement à l'industrie de la papeterie dans toute la région du Nord de la France.

TABLEAU DE COMPARAISON

ENTRE LES UNITÉS MONÉTAIRES ET POIDS ET MESURES DE FRANCE ET DU CANADA.

Le *dollar*, communément appelé *piastre*, vaut environ 5 fr. 15 ou plus exactement fr. 5.1826, et contient cent *cents* ou *sous*.

La *livre* est de 454 *grammes*, le *quintal* de 45 *kil.* 035, et la *tonne* de 907 *kilog.*

L'*acre* équivaut à 40 *ares*.

Le *gallon* contient 4 *litres* 1/2, le *minot* ou *boisseau* 36 *litres*, et le *baril* 1 *hectol.* 13.

Le *mille*, mesure de distance, vaut 1,609 *mètres*.

1 *kilog.* vaut 2 *livres canadiennes* et 2 *dixièmes*.

1 *quintal métrique* vaut 2 *quintaux canadiens* et 2 *dixièmes*.

1 *tonne métrique* vaut 1 *tonne canadienne* et 1 *dixième*.

1 *hectare* vaut 2 *acres* 1/2.

100 *litres* valent 2 *minots* 8 *dixièmes*.

10 *kilomètres* valent 6 *milles* 3 *dixièmes*.

IMMIGRATION

L'immigration du Canada va de nouveau en augmentant, et l'augmentation des arrivées des Etats-Unis est particulièrement considérable. Elle a été de soixante mille l'année dernière et promet de dépasser soixante-quinze mille cette année.

Dans le mois de juin, 20,868 personnes sont entrées au Canada, soit 5,233 de plus qu'en juin 1908, ou une augmentation de 33 pour cent. Durant les trois premiers mois de l'exercice financier, 74,138 personnes sont entrées au Canada comme immigrants, soit une augmentation de 5,163 ou de sept pour cent.

De la Grande-Bretagne et du continent il est venu 41,212 personnes, soit une diminution de 7,354 ou de 15 pour cent.

PATE DE BOIS

Un négociant français très au courant du commerce du papier désire entrer en relations avec des fabricants canadiens de PATE DE BOIS, pour les représenter sur le marché français.

S'adresser No 590, Chambre de Commerce Française.

Département 3

NOUS REPRESENTONS AU CANADA LES MAISONS SUIVANTES :

B. Léon Croizet, St-Même, Près Cognac, France, Cognac.
Pierre Ponnelle, Beanne, France, Bourgogne.
R. de Veslud, Reims, France, Champagne.
J. Prom & Cie., Bordeaux, France, Clarets et Sauternes.
Jos. Schlitz Brewing Company, Milwaukee, Wisconsin, Lager Schlitz.
Dunipe & Co. Séville, Espagne, Olives.

P. Lambert, Marseille, France, Rhum St-James.
R. Thorne & Sons Ltd., Londres, Angleterre, Whisky Ecossais.
Jewsbury & Brown, Manchester, Angleterre, Ginger Ale & Soda.
Cie d'Exploitation des Sources Andreau, Route de Cusset, Vichy, France, Eau de Vichy.
White Rock Mineral Spring Co. Waukesha, Wisconsin, Eau Minérale.

Manuel Pico, Puerto de Santa Maria, Espagne, Sherry.
Compañia Vinicola Portueza Oporto, Portugal, Vin d'Oporto.
Ed. Saarbach & Co. Mayence, Allemagne, Vin du Rhin & de Moselle.
Dalmau Hermanos, Tarragone, Espagne, Vin de Messe et Sherry.

Nous sommes disposés à entrer en correspondance avec des Maisons Etrangères de premier ordre qui désireraient créer une agence au Canada.

F. X. ST-CHARLES & CIE Limitée, Montréal, Canada.